



Clairefontaine soutient l'équipe de France féminine  
en page 04

## sommaire

- clari en bref > p.03
- clari conseil > p.08
- clari en images > p.12
- budget  
primitif 2019 > p.14
- clari loisirs > p.18
- autour de  
Clairefontaine > p.20
- agenda > p.24

**DERNIÈRE  
MINUTE**



## **JOURNÉE DES ASSOCIATIONS**

SAMEDI 7 septembre

de 14h à 17h, Salle des Fêtes André Moutier





## édito

### Chères Clarifontaines, chers Clarifontains,

Encore une fois, je consacrerai cet édito au suivi de notre préoccupation première, à savoir, notre participation financière au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF). Ce numéro, consacré principalement aux finances communales, devrait vous permettre de comprendre les raisons de nos inquiétudes. Pour mémoire, le prélèvement FSRIF, qui était de 1 988 € en 2013, a augmenté régulièrement chaque année pour atteindre 84 367 € en 2018 (soit 10% de nos dépenses de fonctionnement). Il sera en 2019 d'environ 110 000 €, ce qui représentera environ 14% des dépenses de fonctionnement de l'année.

Depuis 2015, nous tentons désespérément de faire connaître cette situation et de faire évoluer la législation. Nous avons attiré l'attention de nos représentants au Sénat et à l'Assemblée Nationale, transmis un courrier au Président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale et interpellé un grand nombre de personnalités politiques. Fin 2015, nous avons déposé une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) et nous avons rencontré, cette année, les services du Ministre des Relations avec les Collectivités Territoriales. Il aura fallu plus de 3 années d'attente et de procédures, pour que le Tribunal Administratif de Paris transmette notre requête (QPC) au Conseil d'Etat. Il y a quelques jours, notre avocat nous informait « que le rapporteur public au Conseil d'Etat a conclu au non-renvoi de la QPC, parce que les dispositions contestées ont déjà été déclarées conformes à la Constitution en décembre 2013... ». Pour autant, une situation atypique comme celle de Clairefontaine et plus particulièrement, les conséquences financières, résultant directement de la présence sur son territoire d'un contribuable hors normes, n'ont ja-

mais été soumises à la sagacité du Conseil Constitutionnel et, à mon grand regret, ne le seront jamais maintenant.

A ce prélèvement qui nous affecte tout particulièrement, d'autres dispositifs nous ont lourdement impactés. Je ferai simplement référence à la baisse de la DGF qui est passée de 113 956 € en 2014 à 36 555 en 2019, soit une baisse d'environ 70% en 5 ans.

Pour faire face à ces charges supplémentaires importantes ou à ces baisses de recettes continues, l'administration me suggère d'augmenter les taux d'imposition de la fiscalité locale. Vous comprenez que je ne peux pas, déontologiquement, donner suite à cette proposition. Comment expliquer qu'une augmentation de la fiscalité locale sera nécessaire pour payer ce Fonds de Solidarité Régional unique dont le montant dépend essentiellement des revenus du plus riche contribuable français. Aujourd'hui, la situation future de nos finances locales semble très aléatoire et inquiétante mais notre combat continue. Début Juin, une opportunité s'est présentée et nous permet d'espérer une prise en compte et une reconnaissance de notre juste réclamation. Toutes ces informations et l'historique de nos démarches, agrémentés de propositions simples, ont été transmis dans un courrier personnel que j'ai remis au Président de la République lors de sa visite au CTNFS pour un déjeuner avec l'équipe de France Féminine. En le saluant lors de son départ, je lui ai reprécisé toute l'importance de ce courrier pour notre village et j'espère que cette ultime démarche nous sera enfin favorable. En attendant sa réponse, je vous engage à consulter le très détaillé et explicite article de Dominique Bardin sur les finances communales. Bonne lecture à tous

Le Maire  
Jacques Troger

à ne pas  
manquer...

**SAMEDI 7 SEPTEMBRE,  
sous la Halle**

**19 h : Pot d'accueil  
des nouveaux  
Clarifontains**

**A partir de 19h30,  
inauguration de  
la Halle et auberge  
espagnole**



Le rallye des princesses  
est passé à  
Clairefontaine

CLARI INFO est édité par la Mairie : 1, place de la Mairie 78120 Clairefontaine-en-Yvelines • Tél. 01 34 84 50 68  
• Site internet : [www.clairefontaine-en-yvelines.fr](http://www.clairefontaine-en-yvelines.fr) • Président d'honneur : Jacques Troger • Présidente de la commission de l'information et de la communication : Corinne Godin • Rédactrice en chef : Carine Mertens • Conception et mise en page : Fabrice Guérin  
• Ont participé à la réalisation de ce numéro : D. BARDIN, C. COLASSE, C. COMTE, C. GODIN, J. HUON, A. LE BLANC, B. LEBON, H. LEYLAND, C. MERTENS, L. PACHECO, A. PARIS, C. PERNETTE, J. TROGER. • Photos : D.R.  
• Imprimeur : Hawaii Communication • ISSN : 04 3 332 280 Dépôt légal : décembre 2004. Numéro gratuit, ne peut être vendu

## clari en bref

LE CHIFFRE

**110 000 €**

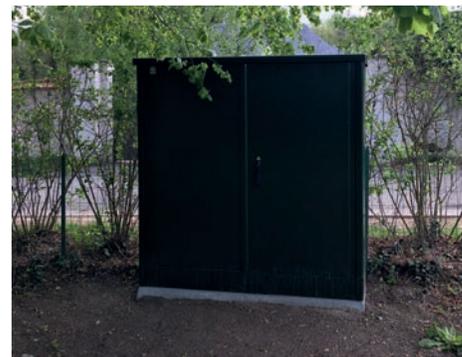
C'est l'estimation du montant du Fonds de Solidarité de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) qui sera prélevé pour Clairefontaine en 2019 !



Marquage des parkings de l'Allée du Moulin



Changement des gouttières de la Salle des Fêtes



Installation de l'armoire fibre

## CLARI TRAVAUX



Passage de l'aiguille pour la future fibre



Gravure du monument pour Marcel Penot



Remise en état, nettoyage et peinture du campanile de la Mairie



# LES BLEUES À CLAIREFONTAINE

Pour la première fois de son histoire, la France organise la Coupe du Monde Féminine de football, qui se déroule du 7 juin au 7 juillet où 9 villes accueillent la compétition. Et c'est à Clairefontaine qu'elles ont posé leurs valises pour se préparer dans les meilleures conditions.

Tout comme leurs homologues masculins, titrés il y a un an en Russie, l'équipe de France féminine va tenter dans la foulée, de remporter le titre mondial et devenir la première nation à réussir en même temps le doublé Hommes-Femmes, vainqueurs de la Coupe du Monde de Football !

Et tout comme eux, les bleues ont élu résidence à Clairefontaine pour se mettre au vert et disposer des meilleures infrastructures pour s'entraîner et se préparer.

Installées au Château de Montjoye (Centre National du Football), avec un court intermédiaire au Domaine de La Voisine

(propriété de Pernod Ricard) lors du passage de l'équipe de France masculine, les tricolores ont passé quelques semaines dans notre commune pour le plus grand bonheur des fans qui ont eu l'opportunité d'assister à une séance d'entraînement au stade Pierre Pibarot le 27 mai.

Le 30 Mai, les Bleues de Corinne Diacre ont même dîné à Clairefontaine avec les Bleus de Didier Deschamps, ainsi qu'avec les Bleuets (équipe de France espoirs), à la faveur d'un hasard du calendrier. L'occasion pour les femmes de partager avec les champions du monde leur expérience.



Le 4 juin, ce fut au tour du Président Emmanuel Macron de rendre visite à l'équipe de France féminine, à quelques jours du coup d'envoi de ce Mondial organisé en France.

Le Président de la République est venu leur dire que lui et toute la nation seraient à leurs côtés, et que le 7 juillet, il sera à la finale pour les encourager aussi, avant de poser sur les marches du château pour la photo avec le groupe et son staff, accompagné par son épouse Brigitte Macron et en présence de notre maire Jacques Troger !

Accompagné par la Ministre des Sports Roxana Maracineanu et du président de la Fédération Française de Football Noël Le Graet, Emmanuel Macron est ensuite allé échanger puis déjeuner avec les 23 joueuses et la sélectionneuse Corinne Diacre. Enfin pour la petite histoire, la mascotte de cette Coupe du Monde féminine 2019 se prénomme ETTIE, fille de FOOTIX, la mascotte du Mondial masculin 1998 (également organisé en France). Appartenant à l'espèce Gallus gallus domesticus, comme son coq de père, ETTIE est «avenante, sociale, audacieuse, facétieuse et épanouie et parfois d'humeur taquine».

Cette Coupe du Monde en France va avoir le même effet de déclic pour le football féminin que cela avait été pour l'équipe masculine lors du premier sacre de 1998 !

Et toute la commune de Clairefontaine et ses habitants, « fiers d'être Bleues », y auront un peu contribué ! ●

Cette Coupe du Monde en France va avoir le même effet de déclic pour le football féminin que cela avait été pour l'équipe masculine lors du premier sacre de 1998 !

**ALLEZ  
LES BLEUES !**



© FIFA TM

## Tarifs de location de la salle des fêtes pour les Clarifontains



### Tarifs de location de la salle des fêtes pour les Clarifontains

Soirée week-end	(10h - 10h soit 24 heures)	360,00 €
dimanche	(9h - 20 h)	275,00 €
Week-end complet	(10 h - 17 h)	490,00 €
Journée en semaine	(9 h - 20 h)	330,00 €
½ journée en semaine	(11 h - 18 h)	220,00 €

### Tarifs de location de la salle des fêtes pour les extérieurs

Soirée week-end	(10h - 10h soit 24 heures)	720,00 €
dimanche	(9h - 20 h)	450,00 €
Week-end complet	(10 h - 17 h)	980,00 €
Journée en semaine	(9 h - 20 h)	500,00 €
½ journée en semaine	(11 h - 18 h)	440,00 €
Soirée en semaine	(18 h - 9h le lendemain)	440,00 €

Caution : 800 euros



élection européenne  
2019

COMMUNE DE CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

resultat des votes

inscrits : 631  
votants : 372  
exprimés : 366

N° panneau	Liste candidate	Conduite par	Résultat du vote
1	LA FRANCE INSOUMISE	Mme Manon AUBRY	9
2	UNE FRANCE ROYALE AU COEUR DE L'EUROPE	M. Robert DE PREVOISIN	0
3	LA LIGNE CLAIRE	M. Renaud CAMUS	0
4	PARTI PIRATE	Mme Florie MARIE	0
5	RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ, LE MODEM ET SES PARTENAIRES	Mme Nathalie LOISEAU	107
6	DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE	M. Hamada TRAORÉ	0
7	ENSEMBLE PATRIOTES ET GILETS JAUNES : POUR LA FRANCE, SORTONS DE L'UNION EUROPÉENNE !	M. Florian PHILIPPOT	1
8	PACE - PARTI DES CITOYENS EUROPÉENS	M. Audric ALEXANDRE	0
9	URGENCE ÉCOLOGIE	M. Dominique BOURG	5
10	LISTE DE LA RECONQUÊTE	M. Vincent VAUCLIN	0
11	LES EUROPÉENS	M. Jean-Christophe LAGARDE	10
12	ENVIE D'EUROPE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	M. Raphaël GLUCKSMANN	24
13	PARTI FÉDÉRALISTE EUROPÉEN - POUR UNE EUROPE QUI PROTÈGE SES CITOYENS	M. Yves GERNIGON	0
14	MOUVEMENT POUR L'INITIATIVE CITOYENNE	M. Gilles HELGEN	0
15	LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN. DEBOUT LA FRANCE ! - CNIP	M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	16
16	ALLONS ENFANTS	Mme Sophie CAILLAUD	2
17	DÉCROISSANCE 2019	Mme Thérèse DELFEL	0
18	LUTTE OUVRIÈRE - CONTRE LE GRAND CAPITAL, LE CAMP DES TRAVAILLEURS	Mme Nathalie ARTHAUD	0
19	POUR L'EUROPE DES GENS CONTRE L'EUROPE DE L'ARGENT	M. Ian BROSSAT	6
20	ENSEMBLE POUR LE FREXIT	M. François ASSELINEAU	9
21	LISTE CITOYENNE DU PRINTEMPS EUROPÉEN AVEC BENOÎT HAMON SOUTENUE PAR GÉNÉRATION.S ET DÉME-DIEM 25	M. Benoît HAMON	7
22	À VOIX ÉGALES	Mme Nathalie TOMASINI	2
23	PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN	M. Jordan BARDELLA	48
24	NEUTRE ET ACTIF	Mme Cathy Denise Ginette CORBET	0
25	PARTI RÉVOLUTIONNAIRE COMMUNISTES	M. Antonio SANCHEZ	0
26	ESPÉRANTO - LANGUE COMMUNE ÉQUITABLE POUR L'EUROPE	M. Pierre DIEUMEGARD	0
27	ÉVOLUTION CITOYENNE	M. Christophe CHALENÇON	0
28	ALLIANCE JAUNE, LA RÉVOLTE PAR LE VOTE	M. Francis LALANNE	0
29	UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE	M. François-Xavier BELLAMY	68
30	EUROPE ÉCOLOGIE	M. Yannick JADOT	37
31	PARTI ANIMALISTE	Mme Hélène THOUY	14
32	LES OUBLIÉS DE L'EUROPE - ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES ET INDÉPENDANTS - ACPLI -	M. Olivier BIDOU	1
33	UDLEF (UNION DÉMOCRATIQUE POUR LA LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ)	M. Christian Luc PERSON	0
34	UNE EUROPE AU SERVICE DES PEUPLES	M. Nagib AZERGUI	0

IMAGINE R

Les dossiers des cartes de transport « Imagine R » sont disponibles en mairie. Pour les enfants déjà inscrits les années

précédentes, vous devez avoir reçu un dossier pré-rempli dans votre courrier. Nous vous rappelons que l'abonnement des collégiens Clarifontains est pris en

charge par la mairie. Pour en bénéficier, merci de nous retourner votre dossier rempli (avec tampon de l'établissement scolaire).



INONDATIONS

Les inondations subies par Clairefontaine ont permis de constater que des eaux pluviales empruntaient les canalisations des eaux usées alors que c'est strictement interdit. Ce dossier est à l'étude chez notre affermeur afin qu'il nous apporte des solutions à ce grave problème qui saturé la station d'épuration lors de très gros orages.



clari memo

Clari-bruit

Rappel : les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage sont autorisés :  
- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30  
- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00  
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Clari-militaire

JUILLET 2019  
Jeunes gens et jeunes filles nés en juillet, août, septembre 2003.  
OCTOBRE 2019  
Jeunes gens et jeunes filles nés en octobre, novembre, décembre 2003.  
JANVIER 2020  
Jeunes gens et jeunes filles nés en janvier, février, mars 2004.

Clari-environnement

Nous vous rappelons l'arrêté préfectoral qui interdit le brûlage des déchets verts.



## l'essentiel du conseil

### SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2019

#### • OPERATION PLACE DU VILLAGE

Dans le cadre de la requête en référé suspension déposée par Madame POTTIER, les époux MORIN et Madame DE WULF, il faut noter que l'affaire a été plaidée lors de l'audience du mardi 19 février 2019 et l'ordonnance sera rendue sous 15 jours. Concernant la construction des maisons individuelles, l'entreprise coulera la dalle béton des étages ce vendredi 22 février 2019.

#### AVENANT N°01 - MARCHE LOT 08

Suite à des demandes complémentaires apparues dans le cadre de l'aménagement de la boulangerie, l'assemblée municipale donne son accord sur l'avenant n°01 au lot 8 pour une somme de 15 500 € HT, ce qui porte le montant total de ce lot à 115 480,11 € HT (138 576,13 € TTC).

#### AVENANT N°01 - CONTRAT CABINET ESTHER CONSEIL

Dans le cadre de la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé confiée au Cabinet ESTHER CONSEIL et dans l'objectif d'inclure la réalisation des maisons individuelles, l'assemblée municipale donne son accord pour un avenant d'un coût de 5 492,00 € HT ce qui portera le montant réel de cette mission à 12 127,00 € HT (14 552,40 € TTC).

#### • COLLEGE DES 3 MOULINS

Comme suite à la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2018, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier complémentaire de Monsieur SIDIN, Principal du Collège des 3 Moulins à BONNELLES, concernant la demande de subvention pour la classe de 4ème 1 qui compte 2 élèves Clarifontains et qui a été retenue pour le projet « Dix mois d'Ecole et d'Opéra », le conseil municipal décide d'octroyer pour la réalisation de ce projet une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros correspondant au prorata du coût des transports estimé à 3 300 €.

#### • COURRIER DE MONSIEUR MINARD ALAIN

Suite à la lecture d'un courrier de Monsieur Alain MINARD, sollicitant l'inscription du nom de son oncle, Marcel PENOT, sur le Monument aux Morts suite à son décès le 8 octobre 1918 pendant la Grande Guerre et notamment la transcription de la mention « Mort pour la France - Tué à l'ennemi » sur son acte de naissance, le conseil municipal donne son accord pour cette inscription sachant que le coût est de 165€ TTC.

### SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2019

#### • OPERATION PLACE DU VILLAGE

Création d'un panneau d'information pour la publicité de la vente des maisons individuelles.

Demande du futur boulanger sur la possibilité d'organiser une « crémaillère » d'ouverture le 5 avril.

Réalisation des enrobés et des places de parking. La dernière partie se fera lors de la construction du mur de clôture des maisons individuelles.

Suite à la réception d'un devis relativement élevé de l'entreprise Parc Espace pour les plantations des futurs espaces verts, il a été décidé, après réflexion, que la réalisation serait faite par les agents communaux, avec l'aide de l'entreprise DERIEZ. Cette solution a représenté une économie de l'ordre de 7 000 euros. Pour ce faire, 550 plantes et 9 arbres (4 tilleuls rideau devant les maisons, des prunus au niveau de la chapelle et un magnolia) ont été plantés. Le paysagiste a proposé l'acquisition de 4 poubelles « modèle tulipe » pour la place.

Après présentation d'autres modèles, l'assemblée municipale, décide de ne pas installer le modèle tulipe proposé et de retenir la proposition 2 (modèle avec des arbres en gravures).

#### • EXTENSION DU RESEAU - IMPASSE DE L'ABBAYE

Après présentation de l'analyse des offres faite par le Cabinet AMODIAG, Assistant à la Maîtrise d'œuvre (AMO) suite à l'ouverture des plis du 25 février 2019 et au vu de l'estimation du Cabinet AMODIAG et des dossiers fournis par les entreprises, l'appel d'offres a été déclaré fructueux et le conseil a décidé de retenir l'entreprise ACE pour un montant de 76 834,50 € HT soit 92 201,40 € TTC.

#### • FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF)

Lecture d'un courrier de la Cour Administrative d'Appel de PARIS portant notification de la décision de « transmission avec sursis » au Conseil d'Etat de la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) déposée le 4 octobre 2018 dans le cadre de la contribution communale au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF).

#### • COLLEGE - CONTRAT IMAGINE R

Conformément à la délibération en date du 5 juillet 2011 concernant la prise en charge de l'intégralité du coût des cartes de transport des enfants allant au collège, l'assemblée municipale donne son accord pour la poursuite de cette aide et pour la signature d'une convention « contrat de vente Tiers Payant » avec l'organisme de transport Imagine R selon le choix n° 2 « prise en charge du montant total du forfait y compris les frais de dossier et sans les frais liés à la vie du forfait (perte et vol...) restant à la charge du client » et précise que cette compétence sera exercée pour la prise en charge, sur le budget communal, de l'intégralité du coût des cartes de transport des enfants allant au collège (quelle que soit sa localisation BONNELLES, RAMBOUILLET, SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES) et ayant leur domicile sur la commune.

#### • COUPE DU MONDE FEMININE DE FOOTBALL 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la proposition faite à Monsieur LATRONICO, Directeur du Centre Technique de

Football, d'organiser un évènement au sein de la commune afin de célébrer la future coupe du monde féminine qui se déroulera, en France, en juin prochain. Proposition qui a retenu un accueil très favorable de sa part et il lui a d'ores et déjà proposé la possibilité, pour les Clarifontains, de participer à un match d'entraînement de l'équipe féminine au sein du Centre de Football.

### SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2019

#### • FIXATION DU TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 7,04 %
- Foncier bâti : 10,60 %
- Foncier non bâti : 59,70 %

#### • TARIF DES TAXES SUR LES TERRASSES

Le projet de loi de finances 2019 prévoyant une hausse des dépenses de l'Etat limitée au niveau attendu de l'inflation, soit 1,2%, le conseil municipal décide d'augmenter à compter du 1er Mai 2019, de 1,2 % la taxe sur les terrasses professionnelles.

1<sup>ère</sup> catégorie : 0,88 € le m<sup>2</sup>

2<sup>ème</sup> catégorie : Néant

3<sup>ème</sup> catégorie : 8,97 € le m<sup>2</sup>

#### • TARIF DES TAXES POUR OCCUPATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le projet de loi de finances 2019 prévoyant une hausse des dépenses de l'Etat limitée au niveau attendu de l'inflation, soit 1,2 %, le conseil municipal décide d'augmenter à compter du 1er Mai 2019, de 1,2 % la taxe pour occupation de voirie soit 17,32 € la place par jour d'occupation.

#### • TARIF DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Le projet de loi de finances 2019 prévoyant une hausse des dépenses de l'Etat limitée au niveau attendu de l'inflation, soit 1,2 %, le conseil municipal décide d'augmenter à compter du 1er Mai 2019, de 1,2 % le tarif des concessions dans le cimetière :

CONCESSION TRENTENAIRE : 313 €

CONCESSION CINQUANTENAIRE : 520 €

#### Tarif des concessions dans le columbarium :

CONCESSION QUINZENAIRE : 520 €

Renouvellement pour 15 ans : 207 €

CAVURNE (30 ans) : 159 €

#### Tarif d'occupation du caveau provisoire :

5 € par jour

#### • TARIF DES REDEVANCES PERISCOLAIRES

Le projet de loi de finances 2019 prévoyant une hausse des dépenses de l'Etat limitée au niveau attendu de l'inflation, soit 1,2 %, le conseil municipal décide d'augmenter à compter du 1er septembre 2019, de 1,2 % les tarifs des services périscolaires de cantine, garderie et étude comme suit :

#### CANTINE

Inscription régulière : 3,44 € le repas

Inscription occasionnelle : 3,79€ le repas

#### GARDERIE

Inscription régulière (matin et soir) : 4,75 € la journée

Inscription occasionnelle : 2,93 € la demi-journée

#### GARDERIE APRÈS ETUDE

Inscription : 1,21 €

#### ETUDE

Inscription : 3,64 €

#### • OPERATION PLACE DU VILLAGE

Dans le cadre de la requête déposée le 25 août 2018 par Madame POTTIER, les époux MORIN et Madame DE WULF pour une annulation de l'arrêté du 29 août 2016 portant délivrance du permis de construire n° PC 078.16416.C.0004 en vue de la réalisation du projet « Place du Village », Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réception de l'ordonnance rendue par le Tribunal Administratif de VERSAILLES, le 5 avril 2019 dans laquelle il est précisé : « La requête au fond, enregistrée au Greffe du Tribunal le 26 août 2018 est tardive et donc irrecevable. Il s'ensuit que la requête en référé suspension est également irrecevable. »

Par ailleurs, il faut noter que le Juge n'a pas condamné les requérants au titre de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative. Le 30 Mars 2019, nous avons reçu un nouveau recours de Madame POTTIER Nathalie.

Il s'agit d'un recours amiable sur la constatation de dommages (fissures) qui auraient été engendrés sur son habitation du fait des travaux de terrassement des maisons individuelles construites dans le cadre du projet « Place du Village ». Nous avons donc saisi notre compagnie d'assurance qui a, d'ores et déjà, missionné, pour ce faire, un cabinet d'expertise ; sachant que la garantie communale est assortie d'une franchise de 3 000 euros.

#### • POINT SUR LE CHANTIER

##### Couleur du crépi pour les maisons individuelles

Suite à la proposition de Monsieur Jean HUON d'envisager pour les maisons, des tons de ravalement plus colorés tout en restant dans des tons pastels ou similaires, avec des couleurs différentes pour bien distinguer chaque bâtiment (ton pierre, jaune-orangé et vieux rose), il a été rappelé que le projet de départ mentionnait cette différence de couleur en précisant que les maisons externes auraient un crépi différent des deux maisons centrales qui sont décalées vers l'arrière et ce, afin de créer une rupture visuelle.

Ainsi, pour garder une harmonie avec l'existant, en particulier avec la boulangerie et la Chapelle, il est proposé d'utiliser les mêmes tons de crépi de la boulangerie et d'inverser, pour les maisons centrales, le beige et le blanc ce qui est confirmé par le conseil municipal.

##### Appellation de la Place

Suite à la proposition de Monsieur Jean HUON, Président de l'Association « Les Amis de Clairefontaine », d'envisager d'appeler la nouvelle partie de la Place « Place de l'Abbaye », Monsieur le Maire rappelle que ce nouvel aménagement est situé physiquement sur la Place de la Mairie et le numéro d'identification attribué à cet

immeuble est le 11 Place de la Mairie et qu'il ne peut être envisagé, vis-à-vis de tous les riverains, de renommer « la Place de la Mairie » qui s'étend de la Mairie au restaurant Les Terrasses. Les maisons individuelles, quant à elles, auront une adresse « impasse de l'Abbaye ».

#### Création de cinq emplacements de « parking-minute » pour la boulangerie

La commission a proposé d'agrandir la zone des 5 parkings (dont l'implantation actuelle est limitée dans sa longueur de stationnement /4 m au plus court) en déplaçant la bordure du trottoir d'un mètre environ et d'implanter des bornes de protection sur le trottoir pour la sécurisation des piétons.

De même, devant la difficulté que pourront avoir les clients pour ressortir de ces parkings au regard de l'implantation du feu tricolore situé en face du restaurant « le Rosé de Touraine », il a été proposé, dans le cadre du futur remplacement des feux du carrefour, de reculer ledit feu d'environ 15 mètres afin de permettre une sortie plus facile des riverains de l'ancienne propriété du 6 Place de la Mairie, de permettre aux clients de la boulangerie de ressortir de leur emplacement minute lorsque le feu passera au rouge et enfin de faciliter les manœuvres des bus et autres véhicules importants qui viennent de la CELLE LES BORDES en direction de RAMBOUILLET.

#### Elagage ou coupe des deux charmes situés dans le parc arrière de la boulangerie

Après présentation des devis des entreprises (DERIEZ, ESPACES VERTS et PARIS TROPIC, l'entreprise FOUCHER LES JARDINS DE CHEVREUSE laissant le marché aux deux autres), il est à noter que plusieurs membres de la commission sont favorables à l'enlèvement pur et simple des deux charmes pour éviter les dégradations sur l'immeuble (mousse, moisissure, feuilles et chatons) et laisser pénétrer la lumière dans les appartements.

Il est également précisé qu'un simple élagage serait une dépense à renouveler tous les 4 ans mais que ce choix permettrait quand même de conserver l'esthétique actuelle du site en cachant un peu la masse de l'immeuble.

Monsieur le Maire précise qu'il serait, à titre personnel, favorable à commencer par l'élagage de ces deux charmes et de voir s'il s'avère vraiment nécessaire de les enlever.

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'octroyer une réflexion jusqu'à la prochaine réunion avant de prendre une décision.

#### • REHABILITATION DES LIAISONS DOUCES – PROJET DE LA POUSSARDERIE

Suite à sa demande, Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) sur l'ensemble du secteur dit de la Poussarderie. Il souligne que ce projet s'inscrit dans la suite logique des travaux et aménagements réalisés sur la prairie des Essarts et sur celle de la Marlotterie qui visent à renforcer et stabiliser les atouts paysagers des clairières ouvertes en milieux naturels dans le fond de vallée de la Rabbette, tout en préservant leur biodiversité et en

restaurant leur potentiel écologique. Ce projet est situé en grande partie sur des parcelles, propriétés du Département des Yvelines, mais sera porté par le PNR. Celui-ci a déjà accepté, par la délibération n°19C20 de son Comité Syndical en date du 28 mars 2019, d'en prendre la Maitrise d'Ouvrage pour la partie départementale. Si la Commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES souhaite également déléguer la maitrise d'ouvrage des travaux sur les parcelles communales, une nouvelle délibération du PNR sera prise en ce sens lors du Comité Syndical du 14 mai 2019.

Pour la partie communale de ce projet, concernée uniquement par des travaux de réouverture des milieux, d'aménagement de cheminements et par la mise en valeur de la Fontaine Réale, les biens concernés par le transfert de compétence portent exclusivement sur des terrains naturels et non constructibles d'une contenance de 1 ha 52 a 62 ca. Il faut noter que les parcelles communales de la Fontaine Réale jouxtent ce site de projet et la commune a, depuis quelques temps, le souhait de disposer d'un cheminement piéton fiable et facile d'accès comme d'entretien entre le hameau de Paincourt et le Bourg. Le PNR a donc proposé d'intégrer ce nouveau cheminement dans les espaces Naturels Sensibles du Département des Yvelines, avec l'aval de celui-ci (via le « Chemin de la messe » et la création d'une jonction par le pont de la Poussarderie), et d'ajouter à cet itinéraire un tronçon qui permettra aux habitants de se réapproprier le site de la Fontaine Réale ; ce qui correspond bien aux enjeux déjà discutés avec la Commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES et synthétisés dans le Plan Paysage et Biodiversité piloté par le PNR sur le Massif de RAMBOUILLET.

En plus de cet objectif de nouveau cheminement et de remise en lumière et en valeur de la Fontaine Réale, le projet porté par le PNR pour le compte du département, prévoit notamment une restauration écologique et paysagère des roselières départementales de la Poussarderie et la gestion par pâturage d'une partie de ce site, le reste des milieux naturels restaurés étant laissé plus sauvage.

Monsieur le Maire considère comme une réelle opportunité d'inscrire les parcelles de la Fontaine Réale dans ce projet d'ensemble ; sachant également que le PNR s'engage à mobiliser les financements de l'Agence de l'Eau pour l'ensemble du projet. Concernant les travaux et compte tenu de la faible surface communale dans le projet, les coûts estimatifs et prévisionnels pour la commune s'élèvent à environ 40 000 euros TTC, financés à 80% soit par l'AESN, soit par une aide directe du PNR.

En effet, au regard des différents postes de travaux (débroutailles, réouverture, restauration des roselières, aménagement de chemins), si le PNR n'obtient pas un financement d'ensemble à hauteur de 80%, les travaux non éligibles à ces financements AESN pourront aussi faire l'objet d'une aide spécifique du PNR. La présente délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire n'est liée qu'aux travaux de réhabilitation et d'équipement du site et n'est pas concernée par la gestion du site par pâturage, cette gestion ne s'effectuant que sur les terrains départementaux.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le transfert de la maîtrise d'ouvrage au

PNR sur le projet de restauration écologique du fond de vallée de la Poussarderie.

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2019

##### • OPERATION PLACE DU VILLAGE

Logements et parties communes du bâtiment de la boulangerie : achèvement des travaux et nettoyage des locaux le vendredi 17 mai 2019.

Maisons individuelles et abords : une coordination étant nécessaire pour la réalisation de ces deux chantiers, la réalisation des murets et les derniers espaces verts sera effectuée dès que le ravalement des maisons individuelles aura été réalisé.

Concernant le bois des bancs, initialement prévus en bois exotique ou en chêne, Monsieur le Maire précise qu'il a refusé la proposition de l'entreprise de les réaliser en pin autoclave vert. Une réflexion est donc menée.

Concernant la couleur des fenêtres et des volets des maisons individuelles, une erreur a été commise dans le descriptif et ils ont été commandés en blanc au lieu de gris. Une réflexion est donc menée pour une modification de la couleur.

##### • FIXATION DU PRIX DES LOYERS - LOGEMENTS SITUÉS AU-DESSUS DE LA BOULANGERIE

Suite à la séance du Conseil Municipal du 11 avril dernier, et de ses démarches auprès des professionnels pour une estimation des loyers et sachant que chaque appartement dispose d'un grand garage de 19 m<sup>2</sup>, d'une cave entre 6 et 8 m<sup>2</sup> et d'un parking privatif devant chaque garage et qu'il faut également prendre en considération la présence du commerce en rez-de-chaussée des appartements, le conseil municipal valide le prix loyers, hors charges, comme suit :

- pour le deux pièces côté rivière (55 m<sup>2</sup>) : 650 €
- pour le deux-pièces côté place (50 m<sup>2</sup>) : 650 €
- pour le trois pièces (78 m<sup>2</sup>) : 850 €

##### • MISE EN PLACE DU MARCHÉ

Dans le cadre de l'opération « Place du Village » et notamment de la réflexion menée pour la création d'un marché sous la halle dont l'objectif est de concourir à l'animation du village et à favoriser le lien social, nous avons reçu différentes candidatures. Un projet de règlement a d'ores et déjà été rédigé par le secrétariat.

Ce marché serait organisé tous les dimanches matin de 8 h à 13 h sous la halle et ses abords. Il accueillerait entre 4 et 10 commerçants du secteur des « métiers de bouche » ; une redevance d'occupation du domaine public sera perçue auprès de chaque exposant.

Pour la gestion de ce marché, une commission, dont la présidence sera assurée par Monsieur le Maire, sera composée par Mesdames GODIN, MERTENS, PERNETTE et Monsieur TAURAND.

##### QPC – FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRFIF)

Suite à la réception le 26 avril 2019, d'un courrier du Conseil d'Etat, section du Contentieux, dans lequel le rapporteur conclu à

ce qu'il n'y a pas lieu de renvoyer la présente Question Prioritaire au Conseil Constitutionnel, il est décidé de solliciter l'avis d'un avocat au Conseil d'Etat afin d'examiner l'opportunité de soutenir un nouveau mémoire pour la Question Prioritaire de Constitutionnalité pour un coût de consultation 1 100 €. Au regard de son analyse et malgré une incertitude sur un aboutissement positif à ce stade, la décision d'aller au terme de cette démarche est prise et un mémoire d'observation complémentaire a été déposé et soutenu par Maître Denis de la BURGADÉ lors de l'audience du 14 mai 2019 pour un coût de 2 400 €. L'affaire a alors été mise en délibéré et le Conseil d'Etat devrait rendre sa décision d'ici 2 à 3 semaines.

##### • ECOLE – INTERDICTION DE FUMER AUX ABORDS DE L'ECOLE

Suite à un article paru dans la presse concernant la démarche pédagogique de plusieurs Municipalités en vue d'interdire de fumer aux abords des écoles. Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (ABSTENTION : Mmes GODIN, MERTENS, PERNETTE et M. TAURAND), le Conseil Municipal donne son accord pour la prise d'un arrêté permanent portant interdiction de fumer aux abords de l'école et de l'aire de jeux située près du stade municipal au niveau du parking de la salle des Fêtes.

##### • BUDGET COMMUNAL VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal, décide de répartir les subventions de 2019 de la manière suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	Pour mémoire Subv. 2018	Subvention demandée	Subvention attribuée 2019
Danse – rythme et jazz	2 250,00	2 250,00	2 250,00
Clari gym	650,00	650,00	650,00
Tennis club clarifontain	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Le theatre du village	1 000,00	800,00	800,00
Cercle de yoga clarifontain	650,00	650,00	650,00
Clari kids	0,00	0,00	0,00
Pêche clarifontaine	450,00	450,00	450,00
Solème	600,00	600,00	600,00
Clari-arts	450,00	450,00	450,00
Clari gym taïso	650,00	650,00	650,00
Usep ecole clairefontaine	300,00	300,00	300,00
Association confiance	500,00	500,00	500,00
La prevention routiere	100,00	100,00	100,00
Donneurs de voix	150,00	150,00	150,00
Sarraff	60,00	60,00	60,00
U.s. saint-arnoult-en-y.	195,00	15 €/adh	120,00
Amb	276,00	46 €/adh	276,00
Amicale des DGS-SM	100,00		100,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>10 381,00</b>		<b>10 106,00</b>
AS. Sportive de Bonnelles	1 136,25	1,25€/hab.	1 120,00
Collège des 3Moulins	0,00		300,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 517,25</b>		<b>11 526,00</b>

 Retrouvez les comptes-rendus des conseils sur [www.clairfontaine-en-yvelines.fr](http://www.clairfontaine-en-yvelines.fr)



01 ↗



↖ 02



03 ↗

↖ 04



05 ↗



↖ 06



07 ↗



↖ 08

01 • Rythme & Jazz – Soirée Rock, le 30 mars. 02 • La Chapelle - Concert harpe et flûte - Duo Kaerig, le 18 mai.  
 03 • La Chapelle – Vernissage de l'exposition Paysages, M.Le Maire avec les artistes exposants Chrystèle Lerisse,  
 Karen Farkas, Elissa Marchal ainsi que l'équipe, le 18 mai. 04 • Les supporters des Bleues lors d'un entrainement, le 27 mai.  
 05 • CCAS – Sortie au Domaine de Chaumont-sur-Loire, le 22 mai. 06 • La Chapelle - Ciné-conférence en présence  
 du réalisateur Richard Copans, le 8 juin. 07 • La brocante, le 15 juin. 08 • Visite d'Emmanuel Macron à la FFF pour  
 encourager les Bleues, le 4 juin.

# BUDGET PRIMITIF 2019

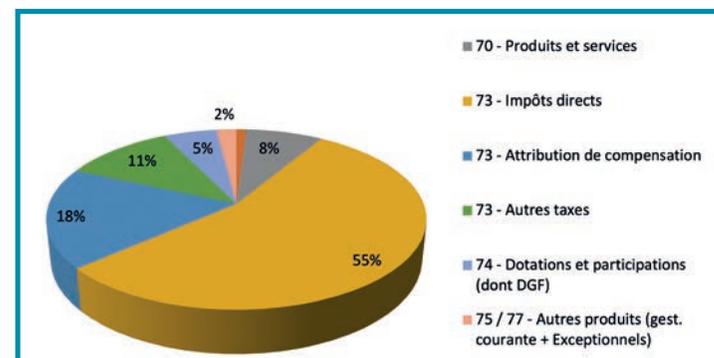
Toujours dans un contexte difficile pour les municipalités avec cette année encore, une nouvelle diminution des dotations aux collectivités et, pour Clairefontaine plus particulièrement, une nouvelle augmentation de notre contribution 2018 au « Fond de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France » (FSRIF), la commune, accompagnée par un bon niveau de subventionnement, finalisera l'intégralité du projet « Place du Village », sans recourir à l'endettement tout en maintenant inchangée la fiscalité communale en 2019. A l'issue de l'opération, et après la vente des 5 maisons de ville, la commune retrouvera un niveau de trésorerie proche de celui de 2014, début de la mandature actuelle.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018.** Après report du déficit d'investissement, le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent global de clôture de 1 136 304,84 € et un solde de restes à réaliser en investissement (travaux engagés en 2018, mais non finalisés fin 2018), pour un total de 690 000 €.

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019.** Hors excédents antérieurs reportés, charges exceptionnelles et opération d'équilibre du budget, le budget primitif 2019 est établi sur la base de 975 313 € en recettes (en hausse de 0,94%) pour 993 943 € en dépenses (en hausse de 14,38%).

Dépenses	Réalisé 2018	Budget 2019	Ecart (%) 2019/2018	Recettes	Réalisé 2018	Budget 2019	Ecart (%) 2019/2018
011 - Charges à caractère général	351 881,60	393 350,00	11,78%	013 - Atténuation charge	12 545,97	10 000,00	
012 - Charges de personnel	328 688,84	370 600,00	12,75%	70 - Produits et services	62 282,13	74 900,00	20,26%
65 - Autres charges gestion courante	101 998,41	121 625,52	19,24%	73 - Impôts directs	527 088,00	535 485,00	1,59%
66 - Charges financières	2 021,11	1 367,87	-32,32%	73 - Attribution de compensation	179 072,00	175 680,00	-1,89%
014 - Fond de solidarité Région IDF +FPIC	84 367,00	107 000,00	26,83%	73 - Autres taxes	111 888,58	108 202,00	-3,29%
				74 - Dotations et participations (dont DGF)	53 795,00	51 646,00	-3,99%
				75 / 77 - Autres produits (gest. courante + Exceptionnels)	19 598,40	19 400,00	-1,01%
<b>Sous Total</b>	<b>868 956,96</b>	<b>993 943,39</b>	<b>14,38%</b>	<b>Sous Total</b>	<b>966 270,08</b>	<b>975 313,00</b>	<b>0,94%</b>
67 - Charges exceptionnelles	90,00	300,00		042 Opération ordre entre section			
042 Opération ordre entre section				77 - Produits exceptionnels spécifique 2019 : cession d'immo		216 000,00	
				<b>Excédents antérieurs reportés</b>		<b>799 979,37</b>	
<b>Virement BP section investissement</b>		<b>957 048,98</b>					
<b>Total</b>	<b>869 046,96</b>	<b>1 951 292,37</b>		<b>Total</b>	<b>966 270,08</b>	<b>1 951 292,37</b>	

## RECETTES



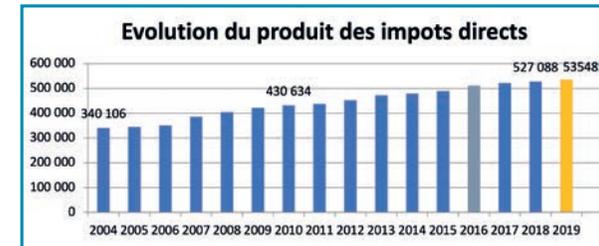
**POUR LES RECETTES, celles-ci sont essentiellement constituées par :**

**Les impôts directs (55% des recettes) :** Ils sont estimés en hausse de 1,59%. Seules, les bases fiscales ont été révisées par l'administration, les taux communaux restent inchangés depuis 1996 (TH : 7,04%, FB : 10,6% et FNB : 59,7%).

## DÉTAIL DU PRODUIT DES IMPOTS DIRECT 2019

	Base 2018	Base 2019	Evol. 2019/2018	Taux (%)	Produit 2019
Taxe d'habitation	2 743 980	2 795 000	1,86%	7,04	196 768
Taxe foncière (bâti)	2 856 502	2 893 000	1,28%	10,60	306 658
Taxe foncière (non bâti)	51 751	53 700	3,77%	59,70	32 059
<b>Total</b>					<b>535 485</b>

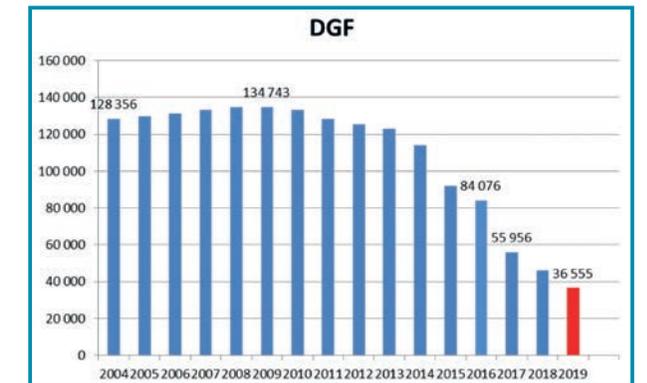
--> soit une variation prévisionnelle du produit 2019/ 2018 de + 1,59%



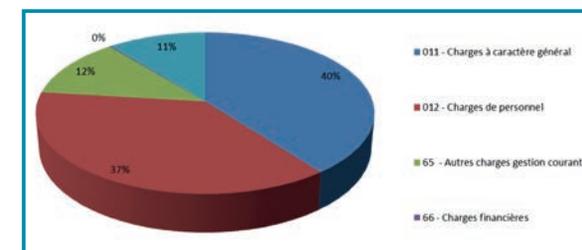
**L'attribution de compensation reversée par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (18% des recettes) :** Hors arrêt et restitution exceptionnelle en 2018 des retenues sur AC (attribution de compensation) versées pour le parking de Longvilliers, elle demeure stable et n'a pas vocation à évoluer dans le cadre d'un périmètre inchangé des compétences transférées.

**Autres taxes (11% des recettes) :** Constituées essentiellement de la « Taxe sur la consommation finale électricité », de la « Taxe additionnelle sur les droits de mutation » et des « droits de place », ces taxes sont prévues en baisse de 3,29% en 2019

**Les dotations et participations (5% des recettes) :** Essentiellement constituées par la DGF, ces dotations et participations sont prévues en baisse, principalement en raison du montant notifié de la DGF. Elle sera de 36 555 € en 2019, soit une nouvelle baisse de 20,6% par rapport à 2018 et d'environ 73% par rapport à la dotation perçue en 2009.



## DÉPENSES



**POUR LES DÉPENSES, celles-ci sont essentiellement constituées par :**

**Les charges à caractère général (40% des dépenses) :** Les charges à caractère général sont constituées des dépenses courantes telles que l'eau, l'électricité, les carburants, le chauffage, la maintenance, l'entretien courant, les contrats d'assurance, etc. Hors éléments conjoncturels, ces dépenses sont en baisse constante depuis 2014, résultat d'une gestion rigoureuse appliquée à chacun des postes. Pour 2019, ces dépenses sont provisionnées en hausse de 11,8%, principalement en raison de dépenses conjoncturelles liées :  
 • au financement des études relatives à la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : 17 K€  
 • à la mise en œuvre d'un programme d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux communaux : 91 K€

**Les charges de personnel (37% des dépenses) :** Elles sont provisionnées en hausse d'environ 12,75% principalement en raison :

- de la hausse des cotisations,
- d'une provision pour adaptation des effectifs aux fluctuations des besoins du service (cantine, garderie),
- de la généralisation du régime indemnitaire.

**Les autres charges de gestion courante (12% des dépenses) :** Elles sont provisionnées en hausse de 19,4% en raison :  
 • de provisions comptables obligatoires (1% des recettes de l'année n-1)  
 • d'une provision pour subvention exceptionnelle aux associations si nécessaire.

Dans ce chapitre, il est à noter depuis 2018, une baisse significative de notre contribution aux organismes de regroupement (syndicats) en raison de la dissolution du Syndicat de la Rémarde. Cependant, cette compétence ayant été reprise par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART), une nouvelle taxe intercommunale (Taxe GEMAPI) a vu le jour et est désormais prélevée directement par la CART auprès des contribuables du territoire (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti).

**Contribution au Fonds de Solidarité de la Région IDF (FSRIF) et FPIC (11% des dépenses) :** Ce poste de dépense est uniquement constitué par la contribution au FSRIF. En hausse constante depuis 2014, cette contribution a été de 84 367 € en 2018 et est estimée, sur la base des informations connues à ce jour, à 107 K€ pour 2019, en hausse de 27% par rapport à 2018. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, ce prélèvement nous affecte tout particulièrement en raison d'un mode de calcul basé essentiellement sur le revenu moyen par habitant et la présence, à Clairefontaine, d'un contribuable avec des revenus hors normes, ayant fait le choix de domicilier ces mêmes revenus sur le territoire de notre commune.

Sur notre budget, en 2018, un tel prélèvement représentait plus de 10% de nos dépenses de fonctionnement (environ 92,7 € pour chacun des 910 habitants de la commune). Il représentera en 2019 environ 14% de nos dépenses de fonctionnement.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer à de multiples reprises, nous avons, depuis fin 2015, engagé une procédure afin de soulever une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC). Après que le Tribunal Administratif de Versailles se soit déclaré incompétent (ordonnance de renvoi du 26 septembre 2017), celui-ci a transmis au Tribunal Administratif de Paris les requêtes présentées par la commune de Clairefontaine-en-Yvelines. Presque 3 ans après l'engagement de notre procédure, le Tribunal Administratif de Paris, suite à l'audience du 24/09/2018, a pris position et a décidé de rejeter l'ensemble des requêtes formulées par la Commune de Clairefontaine et tout particulièrement la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) au motif que cette requête n'a

pas été présentée dans un mémoire distinct comme l'exigent les dispositions de l'article R. 771-3 du code de justice administrative.

Suite à cette décision, les 30/11 et 04/12/2018, la commune de Clairefontaine a engagé une requête en appel contre la décision rendue par le Tribunal Administratif de Paris le 26/09/2018 et soulevé, à nouveau, la même QPC, mais cette fois-ci, selon le formalisme adapté.

Par ordonnance du 28/02/2019, la Cour Administrative d'Appel de Paris a :

- ordonné la transmission de la QPC au Conseil d'Etat (où cette question sera étudiée lors de l'audience prévue le 14/05/2019),
- mis en sursis à statuer l'ensemble des requêtes jusqu'à ce que le Conseil d'Etat, voire le Conseil Constitutionnel (si la QPC lui est transmise) se soit prononcé.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018

Dépenses			Recettes		
Hors opération "Place du village"	Prog 2019	dont crédit de report (RàR)	Hors opération "Place du village"		
Remboursement emprunt	21 725,66		Virement de la section de fonctionnement BP	957 048,98	
Avance budget annexe	800 000,00		Emprunt	0,00	
Autres opérations non affectées	94 599,81		Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE)	83 558,00	
Travaux bâtiments (Mairie, école, Salle des fêtes, autres)	100 000,00		Excédent de fonctionnement (absorption déficit d'invest.)		
Travaux voirie	90 000,00	50 000,00	Excédent de fonctionnement (reste à réaliser)	690 000,00	
Espaces verts	110 000,00	20 000,00	Subventions hors monastère	7 579,00	
Eclairage public	20 000,00	20 000,00			
Réseaux (enfouissement)	5 000,00				
	<b>1 241 325,47</b>	<b>90 000,00</b>		<b>1 738 185,98</b>	
<b>Opération "Place du village"</b>			<b>Opération "Place du village"</b>		
Commerces + logements locatifs + halle + aménagement ext (Construction + architecte + bureau de CTRL)			A percevoir en 2019		
	Reste à payer 2019		Subvention département voirie (70%)	120 643,00	
			Fond de soutien à l'investissement	526 721,25	
			Contrat rural (Dep = 35%, Reg = 45%, Plafond = 300000€)	240 000,00	
			Subvention FISAC	78 763,00	
	<b>614 824,00</b>		<b>Sous Total</b>	<b>966 127,25</b>	
Divers : Toilettes publiques, parc paysager			Subvention PNR aménagement parc (60%)	40 950,00	
			<b>Sous Total</b>	<b>40 950,00</b>	
<b>Sous Total</b>	<b>98 825,60</b>				
<b>Equilibre du budget (opération d'ordre)</b>	<b>476 613,63</b>				
	<b>1 190 263,23</b>	<b>600 000,00</b>	<b>Excédents antérieurs reportés</b>	<b>0,00</b>	
<b>Soldé d'exécution reporté</b>	<b>313 674,53</b>				
<b>Total :</b>	<b>2 745 263,23</b>		<b>Total :</b>	<b>2 745 263,23</b>	

### PROJET « PLACE DU VILLAGE »

Après les travaux de démolition, de préparation des terrains et de transfert de la grille du monastère réalisés en 2017, l'année 2018 s'est achevée avec une transformation profonde du centre bourg avec :

- la construction du commerce et des logements locatifs associés,
- l'aménagement de la place avec la construction de la halle,

Pour ce projet « Place du Village », et si les travaux ont été bien avancés fin 2018, nous devons assurer le financement de la fin du projet en 2019, y compris les reports de crédit 2018 (restes à réaliser). Pour 2019, hors opération d'ordre pour l'équilibre du budget, les dépenses inscrites s'établissent à :

- 614 824 € pour la construction du commerce, des logements situés au-dessus du commerce et l'aménagement de la place,
- 98 825 € pour la réalisation d'aménagements divers (toilettes publiques, parc paysager, etc...).

Au chapitre des recettes, celles-ci sont constituées par les subventions dont le montant total est aujourd'hui estimé à 1 080 356 €.

Pour l'ensemble du programme « Place du Village », 1 039 406 € ont été officiellement notifiés. Pour 2019, 1 007 077 € restent à percevoir (120 000 € ont déjà été perçus depuis le 01/01/2019).

Nota : les dépenses et recettes concernant la réalisation des 5 maisons de ville font l'objet d'un budget annexe et ne sont pas intégrées au budget principal.

### HORS PROJET « PLACE DU VILLAGE »

Si une grande partie de notre capacité d'investissement est positionnée sur le projet « Place du Village », différentes dépenses ont été inscrites au budget afin d'assurer le financement des investissements liés à la vie courante :

- 21 725,66 € pour le remboursement de l'emprunt (part capital de l'annuité 2019),
- 94 599,81 € pour des acquisitions diverses (matériel roulant, matériel de bureau et informatique, mobilier, remboursement du trop-perçu de TLE, etc...)

- 100 000 € pour des travaux de bâtiments (mairie, école, salle des fêtes),
- 90 000 € pour des travaux de voiries,
- 110 000 € pour les espaces verts,
- 20 000 € pour des travaux d'éclairage public,
- 5 000 € pour divers travaux d'enfouissement des réseaux.

Nota : une ligne de 800 000 € est inscrite en dépense d'investissement du budget principal. Cette dépense a pour objet d'alimenter le budget annexe afin de financer les travaux de construction des 5 maisons, les recettes liées à la vente de ces maisons n'étant perçues qu'à l'issue des travaux lors de leur mise en vente. ●

## BUDGET ANNEXE « CONSTRUCTION DES 5 MAISONS DE VILLES DESTINÉES À LA VENTE »

Pour ces 5 maisons, à l'origine du projet, la commune avait uniquement envisagé, comme cela avait été présenté lors de la réunion publique de 11/2015, la vente de 5 terrains, vente jugée nécessaire et indispensable à l'équilibre financier de l'ensemble de l'opération « Place du Village ». Différentes procédures engagées à l'encontre de la municipalité nous ont amenés, dans un 1er temps, à revoir le périmètre du projet (financement et réalisation des 5 maisons, pour une vente en VEFA (vente en état futur d'achèvement) des 5 lots, chacun composé d'un terrain et d'une maison) et, dans un 2ème temps, à décaler la vente des lots dans l'attente du jugement des instances compétentes suite aux différentes requêtes déposées en 2018

à l'encontre du projet dont un recours en annulation du permis de construire (recours enregistré en 08/2018). Dans son jugement de février 2019, le Juge des Référé a déclaré irrecevables les différentes requêtes engagées à l'encontre de la municipalité dans le cadre de ce projet. Le processus de mise en vente des différents lots a donc pu être engagé. Cependant, et si la vente en VEFA permettait « d'auto-financer » la construction des maisons, désormais, et au regard de l'avancement du projet, la commune ne vendra les maisons qu'à l'issue de leur construction. Elle doit pour cela créer un budget annexe et assumer le financement complet de leur construction.

Budget Annexe (fonctionnement + investissement confondus, hors opération d'ordre entre sections)				
Dépenses		Recettes		
Terrains valeur vénale	216 000,00	Terrain + Tx de viabilisation		
Travaux de construction (TTC)	800 000,00	Avance au budget annexe		800 000,00
		Vente 5 lots terrains + maisons (TTC)		1 374 000,00
		Marché : 772 758 € TTC		
	<b>1 016 000,00</b>	<b>Total recettes</b>		<b>2 174 000,00</b>

Budget de fonctionnement et budget d'investissement confondus, hors opération d'ordre entre sections, ce budget annexe s'établit à 2 174 000 € en recette et à 1 016 000 € en dépense. A l'issue de l'opération et après la vente des 5 lots, ce budget annexe

fera l'objet d'un excédent TTC de 1 158 000 €. Après apurement du compte de TVA, l'excédent HT pouvant être reversé au budget principal sera de 1 058 000 €. Cet excédent ne sera reversé qu'à la fin de l'opération, à l'issue de la clôture du budget annexe.

## CONCLUSION

Cette année encore, et dans un contexte difficile pour les collectivités locales (baisse de la DGF, augmentation du FSRIF, etc...), la situation financière de la commune et les efforts réalisés depuis plusieurs années pour contenir les dépenses de fonctionnement nous ont permis de prendre l'engagement, lors du vote du budget 2019, de maintenir un niveau élevé d'intervention de la commune dans les différents domaines qui contribuent à l'attractivité du village (soutien aux associations, au CCAS, à la caisse des écoles, financement des transports scolaires pour les collèges, organisation de manifestations, etc...) et de finaliser le projet « Place du Village » sans recourir à l'endettement tout en maintenant inchangée la fiscalité communale en 2019.

De même, les recettes à venir, issues de la vente des 5 maisons de ville, permettront de reconstituer les fonds propres de la commune à un niveau proche de celui de 2014, début de la mandature actuelle.

Cependant, si cette situation peut nous réjouir et nous permet d'envisager sereinement l'avenir conformément à nos prévisions budgétaires, quelques éléments ont ternis notre enthousiasme fin 2018. En effet, les recours successifs engagés en 2018 contre le projet ont provisoirement bloqué le processus de vente des maisons de ville pour lesquelles 4 acquéreurs avaient officiellement fait acte de candidature, 3 d'entre eux ayant ensuite fait le choix de renoncer face à l'issue inconnue de ces recours.

De même, et devant l'impossibilité de mettre en vente avant l'issue des procédures judiciaires, la commune a renoncé à vendre en VEFA et s'est résignée à vendre les maisons à l'issue de leur construction. Ce nouveau processus de vente, conséquence directe des recours engagés à l'encontre du projet, nous a imposé la création d'un budget annexe avec mise à disposition d'une avance de trésorerie (800 000€) afin de financer la construction des maisons.

Bien évidemment, nous aurions préféré consacrer cette somme à d'autres investissements tels que l'isolation thermique de certains bâtiments afin de réduire la facture énergétique, l'entretien d'autres bâtiments et bien évidemment la poursuite du projet « Place du Village » avec la création d'un cabinet médical dans le logement vacant de l'école, projet souhaité par la majorité des Clairefontains ayant répondu à notre enquête en 2015.

Nous ne nous attarderons pas davantage sur ces recours, dont l'issue était évidente puisque le délai de « recours contentieux de deux mois » à l'issue de l'obtention du permis de construire avait expiré en novembre 2016, et nous laisserons chacun apprécier à leur juste valeur les conséquences de telles procédures sur les finances communales et plus particulièrement sur certains investissements futurs, jugés nécessaires et auxquels les Clairefontains peuvent légitimement prétendre, mais qui seront bloqués ou reportés.

ça s'est  
passé !

clari loisirs

BOULANGERIE



### Inauguration et engouement pour la boulangerie LE HÉRISSON

C'est fait, la boulangerie « Le Hérisson » a enfin ouvert ses portes mi-Avril et connaît depuis un vif succès, offrant aux Clarifontains et habitants des communes voisines des produits de grande qualité pour le plus grand bonheur de tous ! Vendredi 12 avril, la Boulangerie « Le Hérisson » inaugurait son commerce en invitant en avant-première ses contributeurs à l'aide financière participative, les élus de notre commune et de la région, famille, amis et proches

de Camille Martin et Allan Verlainne, heureux de voir leur projet enfin aboutir.

Sous le regard attentif de nombreux élus dont d'Aurore Bergé (Députée des Yvelines) ou encore d'Anne Cabrit (Vice-Présidente déléguée « Développement rural » de Rambouillet Territoires), notre Maire Jacques Troger a félicité et formulé tous ses vœux de réussite à nos deux jeunes commerçants, inaugurant ainsi le commerce et la première pierre à l'édifice du projet « Place du Village » !

Aussi émus que fiers, Camille et Allan ont été heureux d'avoir pu faire découvrir leur local et ses installations modernes, de faire déguster leur pain artisanal et les fameux Hérischoux ! La centaine d'invités ont ainsi pu partager ce moment d'émotion et de convivialité autour d'un buffet généreux dont la partie traiteur a été réalisée par le restaurant ramboliteux « Chez Martin », les nombreux fromages en provenance du fromager Ludovic Bisot ayant permis, quant à eux, de

sublimer l'excellent pain de notre boulangerie Clarifontaine !

La semaine suivante, la boulangerie ouvrait au public et depuis ... le commerce ne désemplit pas !

De nombreuses variétés de pains aussi excellents que variés (gros pains à la coupe ou la baguette tradition « la Clarifontaine »), des pâtisseries originales et succulentes, des produits artisanaux et bio venant compléter l'offre de qualité, contribuent au succès mérité de la boulangerie.

Des tables mange-débout permettent également une restauration sur place et, avec l'arrivée des beaux jours, l'intérêt va aller en grandissant.

L'afflux de clients, que ce soit à midi, à l'heure du goûter ou le soir à la sortie des bureaux, a nécessité d'embaucher un autre boulanger pour subvenir à ce début prometteur d'activité !

Commerce de qualité mais aussi lieu de rencontres et d'échanges pour nos Clarifontains, pour le plus grand bonheur de Camille et Allan satisfaits de contribuer à l'un des objectifs de ce projet « Place du Village » ! ●

Q La boulangerie est ouverte du mardi au samedi de 7h à 13h30 et de 16h à 19h30, le dimanche de 7h30 à 13h.

## RYTHME & JAZZ

Soirée ROCK

La salle était comble pour cette soirée Rock du 30 mars. Les musiciens nous ont enchantés par leur talent et leur humour.

Merci à tous les participants, artistes et spectateurs ! ●



## Salon des créateurs et artisans d'art

Le 11 mai dernier, 12 créateurs et créatrices de notre belle région se sont réunis lors de la première édition de Printemps des créateurs et artisans d'art de Clairefontaine-en-Yvelines sous la magnifique nouvelle halle du marché située en plein cœur du village.

Malgré une météo capricieuse, de nombreux visiteurs étaient au rendez-vous pour découvrir le savoir faire des artisans de notre région et ceci, dans une ambiance champêtre et conviviale !

Fort de son succès, le salon des créateurs et artisans d'art de Clairefontaine-en-Yvelines vous donne rendez-vous le 23 et 24 novembre prochains à la salle des fêtes du village pour sa 11ème édition, qui promet, une fois encore, de mettre en lumière l'artisanat français, pour des cadeaux de Noël 100% uniques et originaux ! ●



## CCAS Sortie au Domaine de Chaumont-sur-Loire

Mercredi 22 mai dernier, le CCAS de Clairefontaine a organisé une sortie au Domaine de Chaumont-sur-Loire, établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre-Val de Loire et la Commune de Chaumont-sur-Loire. Ce Centre d'Arts et de Nature est entièrement voué à la relation de la nature et de la culture, de la création artistique et de l'intervention paysagère, du patrimoine et du contemporain.

La matinée fut consacrée à la découverte, sous un soleil radieux, des créations réalisées dans le cadre de la 28ème édition du festival international des jardins. Thème retenu pour 2019 : jardins de paradis. Toutes sortes de jardins, espace de rêve et d'oubli du réel, espace d'introspection et de réflexion, univers mystérieux et sensuel, source inépuisable pour l'inspiration, qui représentent, de toute éternité, la figure du paradis.... Le déjeuner rassembla les convives dans le restaurant « Le grand Velum », atelier de création

culinaire et gastronomique, situé dans une serre élégante et paysagère. Ce fut l'occasion d'une expérience gourmande et raffinée.

S'ensuit une visite guidée du château de Chaumont-sur-Loire, perché à 40 mètres au-dessus du fleuve, qui illustre à la fois l'architecture défensive de l'époque gothique et l'architecture d'agrément de la Renaissance. Des esprits brillants ont vécu ici : Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, Germaine de Staël et la fantasque princesse de Broglie. Les participants ont vivement apprécié de déambuler dans le magnifique parc paysager, au relief doucement vallonné, planté de cèdres centenaires, créé par le paysagiste du Prince de Broglie, dernier propriétaire privé du château acquis en 1875. Et d'aller à la découverte des Ecuries, considérées à la fin du XIXème siècle comme les plus luxueuses et les plus modernes d'Europe, dont la sellerie renferme de somptueux harnais réalisés par la maison Hermès. Une dégustation de vins de Touraine proposée par le domaine des Pierrettes situé non loin du château, a permis de clore cette joyeuse escapade en pays de Loire sur des notes de Sauvignon, Cabernet Franc, Côt, Chenin et Gamay... ●



## Tennis Club de Clairefontaine

LE CARRE de SERVICE du TCC

### FIN DE SAISON

Pour clôturer l'année tennistique, le Tennis Club de Clairefontaine a ouvert ses portes lors de « La Fête du tennis » dimanche 23 juin 2019.

Au programme de cette journée : apéritif, barbecue, jeux et matchs de tennis, essais, découverte et préinscription à l'école du tennis.

### INTERCLUBS HOMMES

Lors des interclubs qui se sont déroulés en mai et juin, notre équipe a brillamment remporté ses quatre premières rencontres face à La Verrière, Poignyla-Forêt, St-Léger-en-Yvelines et St-Rémy-les-Chevreuse.

Hélas, contre La Clairière, pour la dernière rencontre, la victoire n'a pas été au rendez-vous.

Dommage ! Cette défaite ne permettra pas au TCC de monter de division l'année prochaine.

Bravo à nos tennismen : Cyril, Florian, Pierre, Loïc, Fabien, Rémy, Olivier...

### ÉCOLE DE TENNIS

L'école de tennis avec nos professeurs

Christophe et Fabien continuera de proposer, pour la prochaine saison, des cours adultes et enfants.

Cette année, Baptiste, Louis, Nino, Maité, Baptiste et Auguste se sont retrouvés tous les mercredis matin pour une heure trente de tennis avec Fabien. (Photo)

Baptiste B. « Je joue au tennis depuis 4 ans, j'aime bien frapper la balle et jouer avec mon papy. Nadal est mon joueur préféré parce qu'il porte un bandeau ». Nino « Moi, Je regarde le tennis à la télé avec mon papa. » Auguste « j'aime bien le tennis, je connais Federer, Djokovic, Thiem .... )



Le tournoi du Club aura lieu le week-end du 21 et 22 septembre 2019.

Les matchs de poules se dérouleront le samedi, quarts et demi-finales le dimanche matin.

Tournoi de doubles le dimanche matin.

Barbecue le dimanche midi

Finale simple le dimanche vers 15 h

Pour les inscriptions 2019/20, le TCC vous attend le 7 septembre au forum des Associations. ●

A bientôt sur les courts !  
L'équipe du TCC

Q Les inscriptions débuteront début septembre.

Pour tous renseignements ou informations n'hésitez pas à contacter le TCC  
Téléphone : 06 48 36 36 50

Email :  
tennisclubclairefontaine@gmail.com

## La Chapelle de Clairefontaine

### EXPOSITION

• « PAYSAGES » qui rassemble différents artistes : Joel Ducorroy, Nathalie Grenier, Franco Fontana, Chystèle Lerrisse, Joel Peter Witkin, Karen Farkas... ●  
Actuellement - jusqu'au 1er septembre 2019 (samedi, dimanche et jours fériés de 14h à 18h).



• JOEL-PETER WITKIN – MYTHOLOGIE DES DIEUX ET DES HOMMES Pour le 80 ans de Joel-Peter Witkin, La Chapelle expose des œuvres phares de l'un des plus grands photographes plasticiens américains. ●  
Du samedi 14 septembre au dimanche 26 janvier 2020 (samedi, dimanche et jours fériés de 14h à 18h).

Journée les enfants du

### Patrimoine 2019 :

vendredi 20 septembre

Journées du Patrimoine 2019 :

Les 21 et 22 septembre

3<sup>e</sup> Édition de Jardins ouverts en Ile de France :

Les 5 et 6 octobre

### SPECTACLES

• JOURNÉE RAVEL à La Chapelle de Clairefontaine

17h30 – le 12 octobre

Impasse de l'Abbaye, 78120 Clairefontaine-en-Yvelines

Plein tarif : 20€ / Tarif adhérent : 17€ / Enfants : 5€

NICOLAS DAUTRICOURT, violon  
OLIVIER PEYREBRUNE, piano

Nicolas Dautricourt n'est pas seulement lauréat de très nombreux Concours internationaux (Henryk Wieniawski en Pologne, Concours International de Belgrade en Serbie, Concours International Rodolfo Lipizer en Italie, etc.), c'est également un musicien dont l'engagement expressif est d'une intensité incomparable, Christian Ferras n'est pas loin...

Il nous offre avec son complice Olivier Peyrebrune au piano, un passionnant panorama de la musique française, notamment la très rare au concert Sonate de Poulenc dédiée au poète espagnol Federico Garcia Lorca. À noter la présence du compositeur Richard Dubugnon, né en 1968, l'un des suivants de Ravel. ●

Francis Poulenc – Sonate pour violon et piano  
Richard Dubugnon – « Retour à Montfort l'Amaury » pour violon et piano

Maurice Ravel – Sonate pour violon et piano  
Camille Saint-Saëns – 1<sup>ère</sup> sonate pour violon et piano



### LA CHAPELLE

Impasse de l'Abbaye - 78120 Clairefontaine-en-Yvelines

<http://www.lachapelledec Clairefontaine.org>

Rejoignez-nous sur Facebook : <http://www.facebook.com/LaChapelleDeClairefontaine>

Renseignements et réservations : Laura Pacheco

Tel : 01 34 94 37 87 / 06 49 75 90 94

Adresse mail : [info@lachapelledec Clairefontaine.org](mailto:info@lachapelledec Clairefontaine.org)



## ASSOCIATION PIE (PROGRAMMES INTERNATIONAUX D'ÉCHANGES) – RECHERCHE DE FAMILLES

L'association PIE permet à des lycéens étrangers entre 13 et 18 ans, de passer une année scolaire en France, dans un lycée français. Chaque année, nous accueillons une centaine de jeunes grâce à la générosité de familles bénévoles françaises.

Nous sommes en ce moment à la recherche de familles d'accueil pour accueillir des jeunes étrangers en France sur une durée de 3 à 10 mois. Ces jeunes ont entre 13 et 18 ans. Ils viennent des Etats-Unis, du Canada, du Mexique, de Thaïlande ou encore du Japon. ●

PIE - Programmes Internationaux d'Échanges

87 bis, rue de Charenton 75012 Paris

Tel : 01 55 78 29 90 - [www.pief France.com](http://www.pief France.com), pour partir et

accueillir



## LE COIN DE L'ÉCOLE

### La classe découverte à Saint Georges de Didonne

Les élèves de CE2/CM1/CM2 nous disent ce qu'ils ont beaucoup aimé...

La pêche à pied  
- car on a même appris comment tenir un crabe pour qu'il ne nous pique pas.  
- parce j'ai découvert des animaux de mer que je ne connaissais pas, c'était amusant.  
- c'était très bien on a pêché des crabes et des bigorneaux, nous n'avons pas réussi à pêcher des crevettes car elles sont transparentes et très rapides.

L'activité sur les énergies, j'ai appris beaucoup de choses.  
Quand on était dans les chambres car on jouait et on bavardait, c'était des moments cool...

Le land art sur la plage car on a fait des créations amusantes et jolies. On a imaginé une ville du futur qui utilise de l'énergie renouvelable et avec des remparts tout autour.

C'était une grande expérience avec ma meilleure amie, ce que j'ai préféré... la boum.  
La boum, c'était amusant de chanter et de danser, toutes les personnes ont fait un tunnel très très long, toutes les filles s'étaient maquillées.

Aller sur les côtes de Suzac, il y avait une belle vue, on est allé dans un Bunker, nous avons fait semblant de retourner



dans le passé au temps des dinosaures. La promenade sur la falaise, notre intervenante a trouvé une plante qui s'appelle la Garance voyageuse, j'ai cueilli plusieurs fleurs et ma préférée était douce mais je n'ai pas retenu le nom.

Le char à voile  
- on est allé vite, lentement, on a appris à faire des virages, comment monter la voile, comment s'arrêter.  
- quand je tirais sur la corde accrochée à la voile, cela faisait aller super vite.

Le cerf-volant sur la plage, c'était une activité sur le vent, c'était amusant.

Les balades sur la plage, trouver des coquillages, le soleil chaud, le sable qui fait des massages aux pieds. Au bord de la plage, j'ai aimé me mouiller les pieds. ●

### Commémoration du 8 mai



Les élèves ont travaillé sur le texte et récité la poésie le Dormeur du Val d'A. Rimbaud devant le monument aux morts.

### Nos plantations

Avec le printemps, c'est le temps des semis et des plantations dans l'ancienne cour de l'école ... pois, fèves, radis, salades, plantes aromatiques et fleurs (Classe des CP/CE1).



### Permis piéton

Les élèves reçoivent leur permis piéton en présence de M. le Maire et d'un représentant de la gendarmerie



### Visite d'une ferme pédagogique

Les animaux de la ferme pédagogique de Saint-Arnoult sont venus nous rendre visite sur le terrain de foot de Clairefontaine. Il y avait des chèvres, un cochon, une oie, des moutons, des lapins, des cochons d'Inde, des poules et un petit coq prénommé Tom Pouce. Les trois classes ont pu les approcher, les caresser et les nourrir.



### Rencontre avec les tout-petits

Mardi 12 février 2019



Première rencontre entre une résidente et les tout-petits de la micro-crèche de Clairefontaine en vue d'un partenariat intergénérationnel hebdomadaire. Les résidents ont pu se rendre à la crèche pour un atelier de masques de carnaval et un autre jour, pour faire découvrir la langue des signes.

et un autre jour, pour faire découvrir la langue des signes.

### Saint Valentin

Jeudi 14 février 2019

Quelques couples et familles ont profité d'un déjeuner spécial Saint Valentin dans un cadre privilégié avec un menu spécial.



### Cinéma

Mardi 26 Février 2019

Quelques résidents se sont rendus au cinéma de Saint Arnoult en Yvelines pour le film "Qu'est-ce qu'on a encore fait au bon dieu".



### Sortie restaurant

Jeudi 28 Février 2019

7 résidents ont déjeuné dans une pizzeria à Rambouillet !

### Fête des grands-mères

Dimanche 3 Mars 2019

La Résidence KORIAN Clairefontaine a célébré les grands-mères avec un déjeuner festif et un spectacle musical sur le thème du carnaval.



### Carnaval

Mardi 5 Mars 2019

L'après-midi, les salariés se sont déguisés et ont défilé pour les résidents ! Nous avons des sorcières, les daltons, Lucky Luke, des clowns... un bel après-midi qui s'est terminé en thé dansant.

### Hip-Hop

Mercredi 6 Mars 2019

Nous avons assisté à une démonstration de danse Hip-Hop avec des jeunes filles de l'association "Jean Coxtet". Les résidents ont également pu danser avec elles et échanger autour d'un goûter.

### Sortie

Mardi 19 Mars 2019

8 résidents ont déjeuné au Mc Donald's et sont allés ensuite jouer au Bowling !

### Soirée fondue

Vendredi 29 Mars 2019

La Résidence KORIAN Clairefontaine a organisé une soirée fondue bourguignonne. 23 résidents ont pu y participer. Ce fut un moment convivial et festif.

### Prix Chrono

A l'occasion du Prix Chronos de littérature, les écoliers de Clairefontaine sont venus à la résidence. Créé en 1996 et désormais porté par l'Unioyss,



acteur engagé pour développer les solidarités, le prix Chronos de littérature propose aux jurés lecteurs, dès le plus jeune âge, de découvrir des ouvrages ayant pour thèmes les relations entre générations, la transmission du savoir, le parcours de vie, la vieillesse, la mort... 31 enfants ont donc passé l'après-midi avec les résidents pour le vote et le dépouillement. Un goûter est venu clôturer cette belle journée.

### Pâques

Samedi 20 Avril 2019

La chorale de l'église Evangélique de Rambouillet est venue nous interpréter quelques chansons à l'occasion des fêtes de Pâques.



### Chasse aux œufs La Résidence

Lundi 22 Avril 2019

KORIAN Clairefontaine a accueilli les enfants des salariés et arrières petits-enfants des résidents pour une grande chasse aux œufs ! La journée s'est terminée autour d'un goûter à croquer !

### Restaurant

Mardi 23 Avril 2019

8 résidents se sont rendus au restaurant Marocain "Marrakech Palmeraie" de Rambouillet.

### Cinéma

Jeudi 25 Avril 2019

Quelques résidents sont allés voir au cinéma, le film "Tanguy, le retour".

### Muguet

Mercredi 1er Mai 2019

les résidents ont reçu quelques brins de muguet porte bonheur.



### Espace Rambouillet

Lundi 13 Mai 2019

Deux fauconniers de l'Espace Rambouillet sont venus nous présenter deux Hiboux "Charlotte" et "Ovni". Une belle rencontre avec les résidents. Tous les quinze jours, cette animation aura lieu sur l'établissement.

Le soir même, quelques résidents se sont rendus au ciné-

ma de Saint Arnoult en Yvelines pour voir le film "Raoul Taburin".

### L'Assemblée Nationale

Jeudi 16 Mai 2019

Quelques résidents ont pu se rendre à l'Assemblée Nationale sur invitation de la députée de notre circonscription : Aurore Bergé (que nous avons pu rencontrer sur place). Les résidents ont visité différents salons, la bibliothèque et ses milliers d'ouvrages, assisté à une séance dans l'hémicycle, découvert l'histoire du Palais Bourbon grâce à un guide passionné. "Une journée magnifique !" dicit les résidents. Ils ont eu l'occasion de déjeuner avant la visite dans une brasserie "Le Bourbon" et déguster de délicieux plats !



### Restaurant

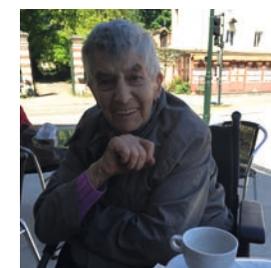
Mardi 21 Mai 2019

6 résidents ont pu se rendre à la Crêperie "Le Menec" à Rambouillet.

### Visite de la FFF

Mardi 21 Mai 2019

Visite des résidents de Korian Clairefontaine à la Fédération Française de Football pour rencontrer l'équipe de France Féminine de football avant le Mondial 2019. 4 résidents, fans de football dont Mr J.N. (résident qui avait eu la chance de rencontrer l'équipe de France masculine l'année dernière avant le mondial 2018 en Russie), ont pu assister à l'entraînement de l'équipe de France féminine de football à Clairefontaine-en-Yvelines. Ce fut aussi l'occasion pour eux d'échanger quelques mots avec les joueuses et de se faire signer des autographes et dédicacer un ballon de football ! Les résidents sont ravis de cette rencontre et attendent avec impatience les soirées football organisées pour l'occasion, comme à chaque grande compétition.



### Boulangerie

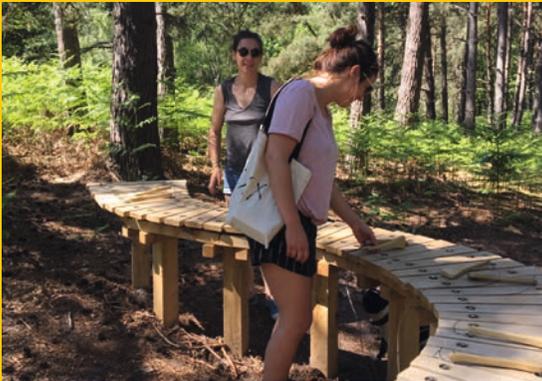
Avec les beaux jours, quelques résidents ont pu se rendre à la boulangerie de Clairefontaine pour un goûter en terrasse !



## Bonnes vacances

Et pourquoi ne pas profiter de ces beaux jours pour découvrir les instruments de musique placés dans la forêt...

A partir du chemin du Mesnil en venant de la route de Sonchamp, emprunter un petit chemin sur la droite avant le croisement avec le chemin de l'Essart. Le chemin grimpe un peu, mais la vue sur la forêt et les instruments en valent le détour). Ignorer le 1er chemin sur votre droite et prendre le 2<sup>ème</sup> chemin.



**Samedi 7 septembre 2019**

Journée des associations de 14h00 à 17h00  
(Salle des Fêtes André Moutier)

Pot d'accueil des nouveaux Clarifontains, inauguration de la Halle et auberge espagnole à partir de 19h (sous la Halle)

**Le 27, 28 et 29 septembre**

Salon d'Arts en Sud Yvelines à la salle des fêtes André Moutier

### Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi 9h00-12h00 Mardi 9h00-12h00  
Jeudi 9h00-12h00 Vendredi 9h00-12h00  
Samedi 10h00-12h00 (2 par mois selon le tableau disponible sur le site internet et à l'entrée de la mairie)

**Permanences des samedis**

Juillet : le 6 Août : le 24  
Septembre : le 7 & 21

le coin de la maison de retraite !

### Fête des Mères

**Dimanche 26 Mai 2019**

La Résidence KORIAN Clairefontaine a célébré les Mères. Pour cette occasion, un déjeuner festif a été proposé par notre chef. Un spectacle musical "La Ronde des fleurs" a été présenté par la compagnie "Duo de Gamme". Une exposition / Vente de bijoux artisanaux était également présente dans le hall de l'établissement.

### Cinéma

**Mardi 4 Juin 2019**

Quelques résidents se sont rendus au cinéma pour voir le film "Aladdin".



### Allez les bleues

**Vendredi 7 Juin 2019**

La Résidence Korian Clairefontaine s'est parée des couleurs bleu, blanc et rouge pour encourager l'équipe de France féminine de football.

A cette occasion, une soirée Pizza's / Football a été organisée. Une belle soirée avec la victoire des Bleues 4/0 contre la Corée du Sud. Les résidents sont impatients de voir les prochains matchs !

## CARNET...

### NAISSANCES

Félicitations aux parents de :

Laurine, Christine, Marie **POUZADA** née le 10 décembre 2018 à Rambouillet (Yvelines).

Morgan, William, Nathaniël **HOWARD** né le 22 mars 2019 à Rambouillet (Yvelines).

Noa, Hamadi, Patrick **FOUCAULT DOMERGUE** né le 9 avril 2019 à Rambouillet (Yvelines).

Attilio, Michelangelo **NOLE SEMINATORE** né le 9 juin 2019 à Le Chesnay Rocquencourt (Yvelines).

### MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur à :

Claire, Marie, Désirée **PERROT** et William, Roland, Maurice **LÉQUIPPÉ** mariés le 30 mars 2019 à Clairefontaine.

Angélique, Jeanne, Paolina **BODIN** et Laurent, Philippe, Maurice **COSNIER** mariés le 20 avril 2019 à Clairefontaine.

### DÉCÈS

Toutes nos condoléances aux familles de :

Michèle, Germaine **PAGENELLE** épouse **BELICAUD** décédée le 28 mars 2019 à Antony (Hauts-de-Seine).